

VOTE DES BUDGETS 2015

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les budgets 2015 suivants :

Service assainissement :

Dépenses/recettes de fonctionnement : 13 165.02 €

Dépenses/recettes d'investissement : 68 873.54 €

Service du transport scolaire :

Dépenses/recettes de fonctionnement : 41 210.48 €

Dépenses/recettes d'investissement : 41 798.97 (dont 760 € de restes à réaliser en dépenses)

Locaux commerciaux :

Dépenses/recettes de fonctionnement : 24 316.38 €

Dépenses/recettes d'investissement : 55 510.04 € (dont 7 300 € de restes à réaliser en dépenses)

Budget de la commune :

Dépenses/recettes de fonctionnement : 904 418€

Dépenses d'investissement : 1 363 188.07 € (dont 452 301 € de restes à réaliser)

Recettes d'investissement : 1 363 188.07 € (dont 82 152 € de restes à réaliser)

Budget de la zone artisanale :

Dépenses/recettes de fonctionnement : 520 186.13 €

Dépenses/recettes d'investissement : 685 144.69 €

AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014 SUR LE BUDGET 2015 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal décide d'affecter en 2015 les résultats d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit : 281 756.97 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés et 210 422.56 € au compte 001 « excédent antérieur reporté en investissement recettes »

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux appliqués en 2014.

SUBVENTION AU LYCÉE PRÉ DE CORDY POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE

Une subvention de 50€ est accordée pour un voyage scolaire en Espagne auquel participera une élève domiciliée sur la Commune.

FIN DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

Selon une délibération de novembre 2000, un tiers du prix de vente des concessions du cimetière était versé sur le compte du CCAS (centre cantonal d'action sociale). L'action sociale relève dorénavant d'un CIAS (centre intercommunal d'action sociale) rattaché à la Communauté de Communes du Pays de Fénelon. Le conseil municipal décide que, dorénavant, le produit des concessions sera versé intégralement sur le budget de la commune.

TARIF COLUMBARIUM

Suite à la réalisation d'un columbarium de 10 cases, le prix de la concession d'une case pour une durée de 30 ans est fixé à 500 €.

Le renouvellement de la concession sera au même prix.

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir est gratuite.

MISSIONS CONTROLE TECHNIQUE ET SPS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE EN LAUZE DE LA POSTE

Le conseil municipal autorise le Maire à confier à la Socotec la mission de contrôle technique pour un montant HT de 1 900.00€ et pour la mission SPS pour un montant HT de 1 320.00€.